

## PROCES VERBAL

### Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry

Séance du 31 aout 2022

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 24 aout 2022, s'est réuni le 31 aout 2022 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (15) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noël DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUIVALLEE, Isabelle DEUSS, Christophe DRUNAT, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT, Jocelyne RODDE, Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY, Jean-Noël GUILLAUMIN, Philomène MAILLET, Margaret TREMBLE, Michel AUDEBERT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Annie LAUVERJAT

Rapporteur			Vote de la délibération
Vice-Présidente	1	Budget : Délibération rectificative / Vote du Compte Administratif 2021	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	2	Budget : Délibération rectificative / Budget Supplémentaire 2022	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	3	Modification du tableau des effectifs	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	4	Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	5	Convention 2022 « C'est Possible Autrement » pour les Ateliers des Savoirs	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	6	Création de 2 postes « agent social »	A l'unanimité 15 voix pour

Information	Projet de délibération
-------------	------------------------

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 24 MARS 2022

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 mars 2022.

2/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 MAI 2022

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 mai 2022.

3/ BUDGET : DELIBERATION RECTIFICATIVE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Madame PETIT Christelle, vice-présidente, le conseil d'administration examine le compte administratif 2021, dressé par Monsieur le président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2021,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;

Lors de la délibération actant le vote du compte administratif il a été omis d'intégrer les reports de l'exercice n-1. L'affectation du résultat ainsi que le vote du budget se sont basés sur le résultat 2021 au lieu du résultat de clôture.

Il convient donc de corriger la délibération du vote du Compte Administratif

		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice	Dépenses	341 969,24 €	9 932,24 €
	Recettes	354 482,56 €	1 153,59 €
Résultat 2021	(Recettes-Dépenses)	12 513,32 €	-8 778,65 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	-146.6€	
	Report en section d'investissement (001)		8795.19€
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>12 366.72 €</b>	<b>16.54 €</b>

<b>Résultat de clôture (Total Fonctionnement + Total Investissement) :</b>	<b>12 383.26 €</b>
--	--------------------

**Considérant** que Monsieur DRUNAT, président, ordonnateur, a normalement administré, durant l'exercice 2021, les finances du C.I.A.S. Terres du Haut Berry,

La vice-présidente soumet le compte administratif 2021 à l'approbation du Conseil d'Administration la gestion de l'exercice 2021, pour arrêter les résultats définitifs tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

4/ BUDGET : DELIBERATION RECTIFICATIVE / BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Après rectification du vote du compte administratif 2021 et des affectations qui en découlent, il convient de d'ajuster les affectations de résultats sur le Budget 2022 comme suit :

- Recettes de fonctionnement : correction du résultat de fonctionnement reporté
- Dépenses de fonctionnement : ajustement des dépenses de fonctionnement pour prendre en compte la correction du résultat et ouverture de crédit au chapitre 67 pour 1000€.
- Dépenses d'investissement : un déficit d'investissement ayant été inscrit à tort : correction du résultat d'investissement et correction du compte 1068 qui n'a pas lieu d'être

La vice-présidente propose aux membres du Conseil d'administration d'adopter le budget supplémentaire qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Chapitre- Article	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6718 autres charges	+1000€
D	Fonctionnement	60612 - Énergie – Électricité	+2000€
D	Fonctionnement	6251 - Voyages et déplacements	+2000€
D	Fonctionnement	64168 - Autres emplois d'insertion	+3632.05€
R	Fonctionnement	002 résultat de fonctionnement reporté	+8632.05€
R	Investissement	001 résultat d'investissement reporté	+8795.19€
R	Investissement	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	-8778.65€
D	Investissement	2184 mobilier	+16.54€

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis du comité technique en date du 2 juin 2022,

La vice-présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de supprimer au tableau des effectifs un poste d'attaché ou conseiller socio-éducatif à temps complet (Chef de Service)

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

6/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY  
AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant la demande du Centre Intercommunal d'Action Sociale, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes (service support-comptabilité), adjoint administratif pour assurer l'accueil des Maisons France Services, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires

La vice-présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

**7/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE FORMATION A L'UTILISATION DU SITE EMPLOI TERRITORIAL (SET) PASSEE ENTRE LE CENTRE DE GESTION DU CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose dans ses articles 23 et 23-1 que « Les centres de gestion assurent pour leurs agents, y compris ceux qui sont mentionnés à l'article 97, et pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés [...] 3° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C [...] » ; « Les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 sont tenus de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent : 1° Les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations ; 2° Les nominations intervenues, en application des articles 3,38,39,44,51,64 et 68 [...] ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher propose une formation à l'utilisation du Site Emploi Territorial afin que les collectivités saisissent elles-mêmes leurs déclarations d'emploi et leurs nominations, permettant une dématérialisation totale et un suivi en temps réel des procédures de recrutement.

Pour assurer cette mission de manière dématérialisée, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'adhérer à la formation organisée par le CDG 18 permettant la prise en main du Site Emploi Territorial et d'autoriser le Président à conclure et signer la convention type à partir de laquelle les agents pourront être formés à titre onéreux (50 € par agents) à l'utilisation du SET.

Le détail de la prestation est précisé dans la convention jointe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de formation à l'utilisation du site Emploi Territorial (SET) passée entre le Centre de Gestion du Cher et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les pièces y afférentes
- d'imputer les dépenses au budget principal, article 6184

8/ CONVENTION 2022 « C'EST POSSIBLE AUTREMENT » POUR LES ATELIERS DES SAVOIRS

Considérant que l'association C'est Possible Autrement (CPA) propose une guidance pédagogique et la formation des formateurs bénévoles de l'Atelier Des Savoirs « Terres du Haut Berry » contre une participation financière en fonction du nombre d'heures de formation et de guidance réalisé.

Considérant que le projet de convention 2022 prévoit 15 heures d'un montant de 87 €/h soit 1305 €.

La vice-présidente propose aux membres du conseil d'administration d'autoriser le Président à :

- approuver la convention de partenariat ci-jointe, passée entre le CIAS l'association « C'est Possible Autrement » pour l'année 2022
- autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- imputer la dépense au budget CIAS, article 6184

*Mme la Vice-Présidente rappelle qu'il avait été convenu que le nombre d'heures de formation et de guidance prévu initialement (10 heures) ne comptait que les Ateliers effectués sur Les Aix d'Angillon. L'ouverture des Ateliers sur St-Martin-d'Auxigny explique notamment l'augmentation du nombre d'heures à conventionner. Mme la Vice-Présidente rappelle la volonté du CIAS de faire des Ateliers du Savoir une véritable réponse sociale du territoire, en recherchant le déploiement de la mesure sur Henrichemont également.*

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

9/ CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT SOCIAL

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

**Vu** le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins du service Action Sociale (Aide Alimentaire +France Services), il serait nécessaire de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre

- 2 postes d'agent social titulaire, catégorie C, à temps complet (35 heures) pour exercer les fonctions d'agent Action Sociale (France Service et Aide Alimentaire). Dans l'hypothèse où ces postes ne pourraient être immédiatement pourvus par un fonctionnaire, il sera fait appel à des agents non titulaires conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2, pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 432, et à l'Indice Majoré 382

Il est proposé au conseil d'administration de créer selon les conditions susvisées 2 postes d'agent social, catégorie C, à temps complet (35 heures) pour exercer les fonctions d'agent Action Sociale.

*Mme la Vice-Présidente détaille les deux postes concernés. Le premier concerne le recrutement d'un agent déjà présent sur le service, mais dont le contrat aidé se termine prochainement. Il convient donc de proposer à l'agent concerné un contrat de travail classique. Le second poste est en prévision du recrutement d'un agent pour remplacer un agent parti en retraite. Dans un souci de réorganisation du service, il est proposé que cet agent à recruter puisse également intervenir en tant qu'animateur France Services.*

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent la délibération à l'unanimité.**

## 10/ QUESTIONS DIVERSES

*En introduction du Conseil d'Administration, Mme VOSGES et M. OZON, respectivement directrice et président de la Résidence Autonomie Louis Jouannin de Menetou-Salon, présentent aux membres du Conseil leur établissement, ainsi que leurs projets et orientations.*

*L'ensemble des membres du Conseil d'Administration saluent le travail effectué par Mme VOSGES et M OZON depuis deux ans. Ceux-ci les remercient et leur proposent de leur faire suivre leur présentation informatique.*

*La vice-présidente revient également sur la collecte de produits d'hygiène organisée le 11 juin par le CIAS. Les agents et bénévoles sont très satisfaits des résultats de celle-ci. La collecte a permis de collecter environ 450 kgs de denrées d'hygiène, mises à disposition des bénéficiaires de l'Aide Alimentaire du territoire. Le bilan de la collecte sera transmis aux membres du Conseil d'Administration, en annexe du Procès-Verbal de séance.*

*Il est également annoncé la reprise des ateliers participatifs de l'Aide Alimentaire, sous la responsabilité conjointe des agents et bénévoles, à compter du 29 septembre 2022 à EPISOL. Une dernière réunion de mise en place avec les bénévoles est prévue le 12 septembre.*

*La vice-présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la projection d'un film documentaire ALZHEIMER de Mohamed BOUREGAT, au cinéma CGR de Bourges le 21 septembre. Bénéficiant d'invitations, la vice-présidente se propose de centraliser les éventuelles inscriptions des personnes intéressées.*

*Il est rappelé que la collecte annuelle et nationale de la Banque Alimentaire est prévue les 25 et 26 novembre 2022. Les membres du Conseil d'Administration du CIAS seront sollicités pour participer à cette collecte.*

*Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est clôturée à 19h50.*

La Vice-Présidente,  
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,  
Claude BLAIN

